

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le 14/05/2025

Berger
Levfault

ID : 039-243900420-20250505-84_2025-DE

Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 05 mai 2025

Date de convocation

22 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 05 mai à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

**Marché en quasi-régie avec le CEREMA pour la définition d'une stratégie foncière
N°84/2025**

Présents

Nombre de membres

11

Présents

8

Représentés

0

Excusés

3

Votants

8

Mesdames Giancatarino, Hählen.

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Chevanne, Théry.

Excusés Mme Pate, MM. Truchot, Vuillet.

Absents

La CCVA est lauréate de l'appel à partenariat « **Co-construire une stratégie foncière intégrant dans vos projets et politiques publiques, les enjeux du territoire : adaptation au changement climatique, nature en ville, mobilité, environnement...** » lancé par le CEREMA fin 2024.

L'objectif est d'accompagner la CCVA à déterminer une stratégie foncière pour les années à venir. Cette stratégie vise à traiter les enjeux de sobriété foncière, de préservation des ressources, d'adaptation au changement climatique.

L'étude, qui alimentera les réflexions du PLUi, aboutira à :

- La mise au point d'une stratégie foncière économique, qui permettra de travailler sur le développement des zones d'activités économiques,
- La réalisation d'un état des lieux des gisements à mobiliser pour densifier l'habitat et accueillir de nouveaux habitants avec un travail sur la densification des enveloppes urbaines.

La mission comprendra notamment :

- Un atelier pour partager le diagnostic : questionner les atouts et les faiblesses du territoire, préciser collectivement les grands enjeux de développement et de préservation du foncier, identifier des premières pistes de réflexions,
- Construction de la stratégie de mobilisation et/ou de préservation du foncier stratégique,
- Elaboration d'un schéma d'aménagement foncier identifiant des secteurs prioritaires (scénario et recommandation),

- Des temps d'échanges avec d'autres collectivités engagées dans l'élaboration de leur stratégie foncière.

Cette mission débutera en mai 2025 pour une durée de 12 mois.

Le montant total est de 40 267€ HT, pris en charge à 50% par le CEREMA. Le montant à payer par la collectivité est donc de 20 133€ HT soit 24 160€ TTC.

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L. 2511-1 à L. 2511-5,

Vu le titre IX de la loi 2013-43 du 28 mai 2013 portant création du CEREMA,

Vu le décret n°2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au CEREMA,

Vu l'article 159 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoyant la possibilité pour l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements adhérents de faire appel au CEREMA en quasi-régie dans le cadre des articles L. 2511-1 à L. 2511-5 du code de la commande publique,

Vu le décret n°2022-897 du 16 juin 2022 relatif au CEREMA,

Vu le statut d'adhérent de la Communauté de communes du Val d'Amour,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ce marché en quasi-régie à intervenir avec le CEREMA pour l'élaboration d'une stratégie foncière,
- Autorise le Président à signer ce marché.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Philippe Brochet
Secrétaire de séance

